



PASS'TEMPS

Aide financière pour l'accès aux activités culturelles et de loisirs

Tous les spectacles et animations organisés à Commentry pour 1€ (OMPAC - FCEA -USPC Football, ASFC Rugby-UDAAR cinéma)

Pour bénéficier du Pass'temps :

Etre âgé de plus de 25 ans (les moins de 25 ans bénéficient du Passeport loisir délivré par le service jeunesse)

Résidant à Commentry depuis au moins 1 an

Pièces justificatives :

Ressources du foyer + justificatif de domicile sur 1 an

Des travailleurs sociaux se tiennent à votre disposition :

Mercredis vendredis : permanences sur rendez vous

Au bureau ou à domicile

CCAS de COMMENTRY - 4 rue Lavoisier - 04-70-09-70-70